**EX2**

**Lettre de relance d’un Exploitant en cas de refus de réponse à une DICT au motif d’absence de DT**

***Envoi en RAR***

Madame, Monsieur,

Vous avez reçu le ………………… notre DICT du …………………, dont copie ci-jointe, concernant les travaux de ……………………………..

Nous accusons réception de votre courrier stipulant votre refus de répondre à notre DICT au motif que vous n’avez pas reçu préalablement de DT.

Nous vous rappelons que la DT est effectuée par le Responsable de projet et que cette obligation lui incombe depuis le 1er juillet 2012, au moment de l’élaboration du projet.

En ce qui nous concerne, nous avons utilisé pour effectuer notre DICT le formulaire CERFA en vigueur depuis le 1er juillet 2012.

En l’absence de retour de votre part à ce jour, nous réitérons notre DICT par la présente, en vous rappelant qu’une réponse doit nous parvenir sous un délai de deux jours ouvrés suivant la réception de la présente lettre de relance, conformément à l’article R.554-26 VI du Code de l’environnement, afin de nous apporter toutes informations utiles sur la localisation de vos ouvrages.

Nous vous demandons, par la présente, de bien vouloir répondre à notre DICT et nous informons notre Responsable de projet du présent courrier.

Dans cette attente, nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos salutations distinguées.

Copies : Maître d’ouvrage et maître d’œuvre

*Nota : Copie à adresser, le cas échéant, à la FRTP pour transmission à l’Observatoire régional DT-DICT*